



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 9720

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de Mme la ministre de l'outre-mer sur le problème qui se pose au comité régional olympique et sportif réunionnais (CROS), quant à leur participation aux jeux des îles de l'océan Indien de 2003. En effet, la Réunion a toujours répondu présent à ces jeux depuis leur création en 1979, grâce au soutien des collectivités locales et de l'Etat. Or, aujourd'hui, le conseil régional et le conseil général ont donné un accord de financement, mais cela s'avère insuffisant pour prendre en charge les voyages, les hébergements ou encore les tenues des sportifs. La subvention de l'Etat est donc indispensable ! Les différentes demandes de subvention envoyées, à cette fin, depuis 2001 n'ont pas eu d'écho ; dernièrement la direction départementale de la jeunesse et des sports de la Réunion, qui a transmis tous les dossiers à Paris, n'a pas reçu de dotation spécifique en 2002 pour ces jeux. Il souhaite donc savoir si les athlètes réunionnais peuvent espérer participer à ces jeux et si, par conséquent, les crédits nécessaires seront débloqués.

Texte de la réponse

A l'article 10 du chapitre 46-94 de la loi de finances pour 2003, au titre des crédits déconcentrés du ministère de l'outre-mer, est réservée une somme d'un montant de 100 000 euros pour la participation de la Réunion et de Mayotte aux jeux de l'océan Indien qui se dérouleront sur l'île Maurice fin août et début septembre 2003. Cette somme sera répartie entre les deux collectivités ultramarines françaises participantes en fonction du nombre respectif des athlètes et des accompagnateurs, de l'équipement, de l'hébergement et du prix du transport. A titre indicatif, pour la Réunion, 425 personnes (321 athlètes et 104 accompagnateurs) feront le déplacement à Maurice. Pour Mayotte, ce chiffre est de 115 personnes (86 athlètes et 29 accompagnateurs).

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9720

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 mars 2003

Question publiée le : 30 décembre 2002, page 5227

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2542